



## COMMUNIQUE

### **Recrutement Adjoint de Sécurité**

Réservé aux bacheliers, le concours de Gardien de la Paix est un concours très sélectif. La Police Nationale recrute et emploie également des Adjoints de Sécurité (ADS) : contractuels de droit public (durée de trois ans renouvelable une fois) chargés d'assister les Gardiens de la Paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles.

Il est aujourd'hui possible de s'inscrire pour participer aux sélections pour devenir Adjoint.e de Sécurité. Et ce jusqu'au 15 septembre 2017 inclus sur le ressort de la zone de défense Est. Les départements de la COTE D'OR, du DOUBS, de la MEURTHE ET MOSELLE, de la MOSELLE, du BAS-RHIN, du HAUT-RHIN sont concernés par cette campagne de recrutement. Les ADS seront amenés à exercer leur mission dans le (un des) département(s) qu'ils auront mentionné(s) lors de l'inscription.

#### **Les missions des ADS.**

Les ADS assistent les fonctionnaires de Police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent à ce titre, par exemple, assurer des missions d'accueil et d'information du public, effectuer des patrouilles et participer aux interventions de police. Ils sont susceptibles, en fin de formation initiale de 14 semaines (formation rémunérée), d'être affectés en Sécurité Publique, en Police Aux Frontières, ou en Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière.

#### **Les conditions d'accès aux sélections.**

**Aucune condition de diplôme n'est exigée pour participer à ces sélections**, ouvertes aux candidats de nationalité française âgés de 18 à moins de 30 ans. Le détail des conditions est consultable sur le site [www.lapolice.nationale.recrute.fr](http://www.lapolice.nationale.recrute.fr)

#### **Rémunération et promotion sociale**

Employés à temps plein pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les ADS sont rémunérés sur la base du SMIC (1242 euros nets). Après un an de service, les ADS

bénéficient d'un accès réservé au concours de Gardien.ne de la Paix. C'est le concours interne. Les ADS lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'Etat qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées. Les ADS bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours.

**Où se rendre pour obtenir tous les détails concernant le recrutement, le métier des ADS et pour s'inscrire ?**

Le site [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) permet de télécharger les dossiers d'inscription.

Il permet aussi et surtout d'accéder à la description des épreuves de sélection et à des témoignages d'ADS. Pour la région du Grand Est, il est possible en outre de rencontrer des délégués au recrutement en contactant le 03 87 16 13 69, en se présentant au point information carrières situé Espace Riberpray, rue Belle Isle à METZ ou en adressant un mail sur la boîte courriel suivante :

[info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il est possible de contacter le 03 80 44 54 88 ou d'adresser un mail sur la boîte courriel suivante : [info.police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr](mailto:info.police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr)

Les coordonnées, ainsi que les informations décrites ci-dessus peuvent largement être diffusées. Il nous semble en effet important que le public soit informé de cette campagne de recrutement.

[lapolicenationalerecrute.fr](http://lapolicenationalerecrute.fr)

